COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 7 juillet 2014

n° **25**

page 1/2

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

<u>OBJET</u> : Réalisation d'une fresque sur le poste électrique d'Électricité Réseau Distribution de France (E.R.D.F.) situé avenue Pierre ABELIN

Mesdames, Messieurs,

Chaque année depuis 1993, l'équipe de prévention de l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à Adulte (A.D.S.E.A.) propose, dans le cadre des chantiers loisirs d'été, la décoration par une fresque d'un poste électrique d'ERDF. Cette action en direction des jeunes permet de valoriser et d'embellir ces équipements parfois dégradés ou disgracieux. Cette année, le poste électrique choisi est situé avenue Pierre ABELIN, à hauteur des tours chinoises.

L'ensemble de l'opération est financé par E.R.D.F. La commune apporte le soutien logistique nécessaire par :

- Le nettoyage du transformateur par les services techniques,
- La peinture de la couche de fond,
- Le dégagement des abords par le service du cadre de vie,
- L'organisation du point de presse et de l'inauguration, qui est prévue à la fin du mois de juillet.

* * * * *

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la délibération n° 26 du 12 décembre 2013 relative au versement d'une subvention de fonctionnement de 12 050 € à l' A.D.S.E.A. dans le cadre de ses missions générales pour l'année 2014,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de favoriser les actions de prévention en direction des jeunes, par le biais de chantiers loisirs,

CONSIDERANT qu'il convient de soutenir l'équipe de prévention de l' A.D.S.E.A. ainsi qu' E.R.D.F. dans cette réalisation,

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 7 juillet 2014 n° **25** page 2 /2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'apporter le soutien nécessaire au déroulement de ce chantier loisirs,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention ci-jointe entre l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte, Électricité Réseau de France, et la Ville de Châtellerault.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire Par le maire de CHATELLERAULT Transmis à la sous préfecture, le Publié au siège de la mairie, le 11/07/2014 Pour ampliation, Pour le président et par délégation, La responsable du service juridique Nadège GROLLIER